Direction de l’Attractivité, du Rayonnement International et de l’Innovation (DARII)

Service Rayonnement International (SRI)

****

|  |
| --- |
| **Programme Régional d’Aide à la Mobilité Etudiante – PRAME « stage »**  **Volet B.T.S –** **Année universitaire 2021-2022**  **APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**  ***en direction des établissements de formation publics et privés de Provence-Alpes-Côte d’Azur*** |

Malgré le contexte lié à la pandémie de la COVID, La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur souhaite maintenir son soutien aux mobilités à l’international de ses étudiants, effectuer une mobilité étant facteur d’une meilleure insertion professionnelle. C’est pourquoi elle a décidé de soutenir la mobilité internationale des étudiants effectuant des stages à l’étranger par la mise en place du programme régional d’aide à la mobilité étudiante – stage (PRAME). En effet, la réalisation d’un stage à l’étranger au cours d’un cursus de formation est tout particulièrement valorisable lors de la recherche d’un premier emploi (acquisitions de techniques spécifiques au pays d’accueil, culture d’entreprise différente, maîtrise d’une langue étrangère, autonomie …).

C’est dans ce cadre que s’inscrit le Programme Régional d’Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME) 2021-2022. Ce dispositif a pour objectif de faciliter la réalisation de stages à l’étranger pour les étudiants inscrits dans les établissements d’enseignement supérieur public ou privé de la région. Un des volets de ce programme est consacré aux étudiants inscrits dans certaines filières de BTS.

Critères conditionnant l’attribution d’une bourse de stage aux étudiants :

**Conditions de participation :**

Le présent appel à manifestation d’intérêt concerne l’année universitaire **2021-2022** et s’adresse aux **établissements d’enseignement supérieurs de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur dotés des Sections de Techniciens Supérieurs mentionnées ci-dessous**. Il s’agit ici pour ceux-ci de manifester leur volonté de participer à ce programme.

Une convention sera passée entre la Région et chaque établissement. Cette convention aura pour objet de déterminer les modalités d’attribution et de suivi de l’aide régionale à la mobilité internationale au bénéfice des étudiants inscrits dans cet établissement. Elle précisera également les modalités d’implication des établissements et de la Région dans la conduite d’une réflexion sur la valorisation d’un stage à l’international en vue d’une meilleure insertion professionnelle.

|  |
| --- |
| **Critères conditionnant l’attribution d’une bourse de stage :** |

Seules les sections pour lesquelles un stage à l’étranger est obligatoire ou recommandé sont éligibles. Il s’agit donc des sections :

* Soutien à l’action managériale
* Commerce International
* Management en hôtellerie et restauration
* Tourisme
* Management commercial et opérationnel
* Gestion des transports et logistique associée
* Négociation et digitalisation de la relation client
* Services informatiques aux organisations

Par ailleurs, les candidatures des établissements préparant au BTS Design de mode, textile et environnement et au BTS gestion de la PME seront également étudiées en raison de leur forte mobilisation à l’international.

Par ailleurs, pour l’année universitaire 2021-2022, il sera possible pour les étudiants préparant un brevet de technicien supérieur dans toute autre filière et inscrit dans un établissement d’enseignement supérieur régional de demander une bourse PRAME BTS directement auprès des services régionaux. Dans ce cas, les candidatures ne seront pas soumises à un conventionnement avec l’établissement d’envoi. Aucune candidature directe ne sera recevable pour les filières « éligibles » mentionnées précédemment.

L'étudiant doit être âgé de moins de trente ans, être inscrit dans une Section de Technicien Supérieur éligible au dispositif, dans un établissement d’enseignement supérieur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Région.

La période de stage doit est intégrée dans le cursus de formation et se dérouler entre le 1er septembre 2021 et le 30 septembre 2022. Elle doit être effectuée dans des structures situées à l’étranger. Tout pays est éligible au PRAME BTS exception faite de la France, des territoires français d’outre-mer, d’Andorre et de Monaco.

Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent bénéficier d’une bourse PRAME BTS pour effectuer un stage dans le pays dont ils ont la nationalité.

L’attribution des bourses de stage s’effectuera notamment sur critères sociaux (**le quotient familial de l’étudiant ne devant pas excéder 24 000 €**) et dans la limite du budget dédié à ce dispositif.

**Sont inéligibles au PRAME BTS :**

**⮩** les étudiants bénéficiaires d’une allocation Erasmus ;

⮩ les étudiants domiciliés fiscalement hors de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur pouvant prétendre à une aide à la mobilité internationale de leur région d’origine ;

⮩ les étudiants pouvant prétendre à toute autre aide à la mobilité internationale. Toutefois, les situations particulières pourront être examinées lors des sélections des candidatures.

Critères conditionnant l’attribution d’une bourse de stage aux étudiants :

**Calendrier et contacts**

Si votre établissement souhaite participer à ce programme merci de remplir la « manifestation d’intérêt » ci-jointe et la retourner **avant le :**

**Vendredi 16 avril 2021**

Par courrier à :

Direction de l’Attractivité, du Rayonnement International et de l’Innovation (DARII)

Service Rayonnement International (SRI)

Hôtel de la Région, 27 Place Jules Guesde,

13481 MARSEILLE CEDEX 20

Par e-mail à : [imars@maregionsud.fr](mailto:imars@maregionsud.fr)

**ET**

**POUR L’ACADEMIE D’AIX-MARSEILLE :**

Monsieur **Christophe GARGOT**

Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

1, place Lucien Paye

13621 AIX -EN-PROVENCE 01

**e-mail :**  [ce.dareic@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dareic@ac-aix-marseille.fr)

**POUR L’ACADEMIE DE NICE :**

Madame **Cécilia GOLOBOFF**

Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

Rectorat de l'Académie de Nice

53 avenue Cap de Croix

06181 NICE cedex

**e-mail :** [cecilia.goloboff@ac-nice.fr](mailto:cecilia.goloboff@ac-nice.fr)

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d‘intérêt vous pouvez contacter Isabelle Mars : 04.91.57.54.44 /07.62.23.39.50 ou [imars@maregionsud.fr](mailto:imars@maregionsud.fr)



RETOUR :

Direction de l’Attractivité, du Rayonnement International et de l’Innovation (DARII)

Service Rayonnement Internatinal (SRI)

|  |
| --- |
| **MANIFESTATION D’INTERET**  **Programme Régional d’Aide à la Mobilité Etudiante - PRAME**  **Volet BTS**  **2021-2022** |

* **Nom de l'établissement :**

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Code Postal : …………………… Ville : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

🕿: ….. -.….. -…... -…... -…...

……………………………………………………………………...

* **Identification du signataire de la convention :**

Nom et prénom: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Qualité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

🕿: ….. -.….. -…... -…... -…...

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Attention, lors de la signature de la convention, il sera indispensable de joindre l'acte officiel autorisant le représentant de l'établissement contractant à signer celle ci.

⮱ **Responsable du PRAME au sein de l’établissement** (si différent) **: (2)**

Nom et prénom: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

🕿: ….. -.….. -…... -…... -…...

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

⮱ **Noms et mails des personnes devant avoir accès au logiciel de gestion des bourses de stage (saisie des dossiers, édition des tableaux de comité, suivi des paiements, consultation …)**

Nom et prénom: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

🕿: ….. -.….. -…... -…... -…...

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom et prénom: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

🕿: ….. -.….. -…... -…... -…...

 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Remarque : Depuis la rentrée 2020-2021, une nouvelle plateforme permet à l’étudiant de saisir sa demande et de suivre l’évolution de son dossier. Il appartient à l’établissement de valider la conformité de la candidature des étudiants sur l’espace qui lui est dédié, de modifier certaines informations saisies, de retourner le dossier à l’étudiant pour complément (exemple : convention de stage non conforme)…etc.

**(2)** Il est demandé à chaque chef d'établissement de désigner un responsable du dossier qui sera le correspondant du Service Rayonnement International et du Rectorat pendant toute la durée de l'opération.

**Renseignements sur votre établissement**

Nombre total d'étudiants inscrits dans une S.T.S dans l'établissement au titre de l’année universitaire 2020-2021 (toutes filières confondues) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Avez-vous dans votre établissement des étudiants inscrits en alternance susceptibles d’effectuer une période de mobilité internationale ?

Oui  Non

Sections éligibles :

|  |  |
| --- | --- |
| Sections éligibles au PRAME BTS | Nombre d’étudiants inscrits dans cette section |
| Commerce International | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Soutien à l’action managériale | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Management en hôtellerie et restauration | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Tourisme | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Gestion des transports et logistique associée | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Management commercial et opérationnel | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Négociation et digitalisation de la relation client | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Services informatiques aux organisations | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Design de mode, textile et environnement | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Gestion de la PME | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Quel est le statut de votre établissement ?

Public

Privé

Votre établissement sollicite-t-il un financement ERASMUS pour la mobilité en stage des étudiants inscrits en BTS ou bénéficie-t-il d’un autre type d’aide ?

3) Veuillez décrire précisément la stratégie de votre établissement en matière d'échanges internationaux :

*actions déjà engagées les années précédentes, partenariats en cours avec des lycées ou des organismes de formation professionnelle d'autres régions permettant une recherche facilitée de stages en entreprises, résultats obtenus et / ou escomptés sur la recherche d'emplois, incidence des bourses régionales sur le développement de la stratégie internationale de l'établissement etc...*

*(joindre toutes pièces utiles).*

4) Merci de bien vouloir indiquer le nombre estimatif d’étudiants qui bénéficiaient jusqu’à présent d’une bourse ERASMUS et qui pourraient désormais candidater aux aides régionales :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

|  |  |
| --- | --- |
| Date et tampon de l’établissement : | Signature du chef d’établissement : |